

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
1. Intitulé du projet		
La pomone 13 100 AIX-EN-PROVENCE		
2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)		
2.1 Personne physique		
Nom		Prénom
2.2 Personne morale		
Dénomination ou raison sociale	SNC en cours de création	
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	Olivier GALLION - Directeur de la production	
RCS / SIRET	4 4 2 7 3 9 4 1 3 0 0 0 5 6	Forme juridique
		SNC
Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1		
3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet		
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>	
39 – a - travaux, constructions et opérations d'aménagement qui créent une surface plancher comprise entre 10 000 et 40 000 m ² .	La surface de plancher est de 15 451 m ² .	
4. Caractéristiques générales du projet		
<i>Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire</i>		
4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition		
<p>Le projet est composé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 15 451 m² de surface de plancher • 232 logements collectifs dont 118 accessions et 58 logements locatifs sociaux et 56 logements locatifs intermédiaires. <p>Le terrain du projet est accessible par la route départementale 10 par branchement sur le rond-point de jonction avec la route départementale 17.</p> <p>Les parcelles concernées (25 190 m²) sont cadastrées UM sur la commune de Aix-en-Provence.</p> <p>Le projet s'insère en zonage UM et dans l'OAP21 du PLU ayant fait l'objet d'une évaluation environnementale.</p> <p>Les enjeux du site ont été analysés et des études spécifiques ont été effectuées pour établir un projet respectueux de l'environnement (Diagnostic faune/flore, Notice hydraulique, Étude géotechnique, étude de pollutions, étude de qualité de l'air, Étude paysagère,...). Le projet vise l'obtention du label Biodiversity. Le projet a été établi en relation avec la mairie. Les voies de desserte sont réalisées dans le cadre d'un PUP.</p> <p>Diverses réunions d'échanges et de concertation ont été effectuées sur le territoire (Mairie, Métropole, DDTM, DREAL, SPLA, ...).</p>		

4.2 Objectifs du projet

Afin de proposer une offre en logements complémentaire aux citoyens de la commune et de ses environs, le projet s'inscrit sur des parcelles partiellement urbanisées et faisant l'objet d'une OAP au sein du PLU. Les nouvelles constructions respecteront les limites de recul par rapport aux limites séparatives voisines et l'emprise publique.

Ce projet vient alors densifier le secteur de la pomone dans un objectif de maîtrise de l'étalement urbain sur le territoire et de production de logements inscrit au PLH. Le projet proposera toutes les options pour le parcours résidentiels, à savoir locatif social, locatif intermédiaire, accession à prix maîtrisé et accession libre. Une hypothèse de logements en BRS est en cours.

Le projet s'insère dans son environnement et vient parfaire l'aménagement global de ce secteur. Le projet vise l'obtention du label Biodiversity. De nombreuses mesures écologiques et environnementales sont alors intégrées au projet : préservation de certains arbres, renforcement des espaces verts avec des espèces végétales locales, gestion écologique des espaces verts, limiter au maximum la mise en lumière, verger partagé, trame végétale, parking végétalisé, mise en place de nichoirs et abris à faune, suivi faune/flore sur 5 ans pour assurer la pérennité des mesures écologiques et avoir un retour d'expérience Label Biodiversity sud.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet sera encadré par un coordinateur environnement /biodiversité pour la bonne gestion du chantier. Des comptes-rendus des visites de chantier seront disponibles.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet est composé de :

- 15 451 m² de surface de plancher
- 232 logements collectifs dont 118 accessions et 58 logements locatifs sociaux et 56 logements locatifs intermédiaires.

L'opération compte 25 % de logements sociaux.

Une réflexion de cohérence sur les aménagements futurs de l'OAP a été menée tout au long de la démarche avec les services de la mairie (liaison prévue avec les parcelles plus au sud, prise en compte du PUP, prolongement des cheminements doux ou modes actifs, ...).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Demande de Permis de Construire valant division et démolition.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface des parcelles = 25190 m ² Surface de plancher = 15 541 m ² 232 logements collectifs dont 118 accessions et 58 logements locatifs sociaux et 56 logements locatifs intermédiaires. Aire de stationnement = 319 places dont 254 en sous-sol. Espaces verts = 10516 m ² dont 10116 m ² pleine terre.	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

LA POMONE
13 100 AIX-EN-PROVENCE

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 3° 53' 23 " 93 Lat. 0 5° 42' 78 " 43

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé à 3,6 km de la ZNIEFF Type II "Montagne Sainte-Victoire - plateau du Cengle et des Bréguières - Le Devançon". Le secteur d'étude a alors fait l'objet d'un inventaire faune/flore ; les résultats ont été pris en compte dans l'élaboration du projet. Le projet vise l'obtention du label Biodiversity.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le secteur de la pomone est situé à Aix-en-Provence dans une zone urbanisée intérieure de la commune.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aix-en-Provence est ouverte par un PPB (2015-2020). Le projet se situe en dehors du PPB. Le projet a été réfléchi pour intégrer au maximum les règles données par le PLU (préserver les alignements d'arbres, insertion du bâti, ...).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le secteur de la pomone est situé non loin d'éléments bastidaire avec un regard de l'ABF ; le projet a été établi en concertation avec la mairie et les services associés afin de prendre en compte ces éléments. EB 003 : Villa mon repos située au 30 route d'Eguilles, EB 108 : Maison d'Eynard située au 1205 Avenue Fortuné Ferrini, EP 005 : Chapelle Saint Mitre située au 535 Route d'Eguilles, EP 179 : Maison noble située Avenue Jean Monnet Parc Saint Mitre.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone humide au sens de l'arrêté ministériel du 24/06/2008 et de la note technique du 26 juin 2017 n'est présente au sein de la parcelle. Le projet est également en dehors des réservoirs de biodiversité identifiés au sein du SRCE et de la TVB locale. Le projet vise l'obtention du label Biodiversity.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aléa faible au risque retrait-gonflement des argiles Zone de sismicité moyenne (4) PPRI Arc et ses affluents prescrit en 1993 mais non approuvé.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude n'est concernée par aucun périmètre de protection de captage d'eau potable.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le premier site Natura 2000 ZSC "Montagne Sainte Victoire" est situé à environ 4,4 km du projet (Formulaire simplifié d'incidence sur le réseau Natura 2000 - AUDDICE ENVIRONNEMENT 2020). Le secteur d'étude est urbanisé (construit) et sans connexion avec ce site.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Ressources Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il existe un réseau pluvial ; il s'agit d'un réseau enterré. Le projet se raccordera sur ce réseau via les parkings en sous-sol (D, E, F, G, H, I, J, K) ou via les vides techniques situés sous les bâtiments (A, B et C).
Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prévoit la démolition du bâti existant ; ces matériaux seront donc excédentaires. A ce stade du projet, il ne peut être garanti une absence d'excédent de matériaux du sol ; néanmoins la démarche de chantier sera de réutiliser au maximum les matériaux du sol sur le site.
Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les parcelles étant déjà bâties, le projet n'entraînera pas d'incidence significative sur les habitats existants. Le projet prévoit de préserver des arbres déjà présents et prévoit surtout de renforcer les espaces en surfaces et en essences végétales. Des plantations d'essences locales sont prévues ; elles apporteront de la biodiversité au site (différentes strates végétales, différentes fonctions : mellifères, à baies, persistantes par endroit, ...) et permettront que le projet soit intégré au mieux. Le chantier sera encadré par un coordinateur environnement/biodiversité.
Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le premier site Natura 2000 est situé à environ 4,4 km du projet ; aucune incidence significative n'est à prévoir sur les habitats et individus de la ZSC "Montagne Sainte Victoire" et donc sur le réseau Natura 2000 (Formulaire d'incidence simplifié Natura 2000 - AUDDICE ENVIRONNEMENT 2020) .

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone à sensibilité particulière n'est identifiée à proximité du site d'étude.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La parcelle est déjà anthropisée et urbanisée. Elle fait partie du zonage UM du PLU. Elle s'insère dans un environnement urbanisé plutôt dense à vocation de logements et bureaux.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque lié au Transport de Marchandises Dangereuses est identifié à l'échelle de la commune.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Séisme (zone de sismicité 4) Inondations (cf. PPRI) Retrait-Gonflement des argiles aléa faible
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	L'étude de l'environnement a traité par l'évaluation environnementale du document d'urbanisme. Le projet s'insère dans une OAP dessinée finement, le projet la respecte ; aucune incidence significative n'est à prévoir.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'offre en logements engendre des déplacements domicile-travail. Le trafic routier est chargé sur toute la commune ; le projet prévoit des locaux vélos, conformément aux demandes du PLU, ainsi que des accès piétons et cheminements doux au sein du projet et en connexion avec les alentours. De plus, des lignes de bus passent à proximité, faisant le lien avec le centre-ville, pour inciter les usagers à les utiliser. L'étude trafic conclut que le réseau viaire actuel après optimisation du carrefour à feux est compatible avec le projet.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet est susceptible d'être source de bruit notamment en phase chantier, de manière temporaire. Les travaux seront réalisés de jour et les riverains seront informés des dates de chantier. Le projet se situe proche de la RN296 donc mise en place de menuiseries extérieures avec affaiblissement acoustique adapté.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est susceptible d'engendrer des vibrations uniquement en phase chantier, de manière temporaire. Les travaux seront réalisés de jour et les riverains seront informés des dates de chantier.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera éclairé et respectera la mesure de réduction suivante : - l'angle de projection de la lumière ne dépassera pas 70° à partir du sol ; - les sources lumineuses seront munies de capots réflecteurs ; - un verre luminaire plat sera souhaité plutôt qu'un verre bombé ; - la hauteur du mat sera minimisée. <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> Une réflexion a été menée concernant l'emplacement des éclairages et leur intensité. Aucun effet cumulé significatif ne sera donc à prévoir.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera des rejets atmosphériques liés : - à la circulation routière (CO, NO2, benzène, COV...) - au chauffage des futurs bâtiments : CO2, NOx, CO...) Néanmoins, les constructions répondront à la réglementation thermique (norme RT2012 pour les logements en accession et RT2012-10% pour les logements locatifs sociaux et intermédiaires) limitant les rejets carbonés. De plus, l'accent est mis sur les piétons et vélos.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux usées seront raccordées par une canalisation souterraine aux réseaux d'assainissement. Les eaux pluviales : en application des règles du zonage des eaux pluviales d'Aix-en-Provence au projet, il est prévu la création d'un dispositif de rétention de : 1200 m3 x 0,943 ha-imp = 1049 m3. Le débit de fuite théorique sera de 10 l/s x 1,885 ha soit 18,85 l/s. Le volume global de rétention requis sera scindé en plusieurs rétentions.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera la production de déchets en phase de chantier (cahier des charges visant au tri des déchets de chantier et vérification par un coordinateur environnement/biodiversité) puis par les usagers en fonctionnement (local poubelle réfléchi et dimensionné en amont - cf. PC).

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'insère dans un environnement déjà urbanisé et prévoit de préserver une partie de la végétation existante (Diagnostic écologique et plan masse paysager). Des plantations d'essences locales sont prévues ; elles apporteront de la biodiversité au site et permettront que le projet soit intégré au mieux.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'insère dans un environnement déjà urbanisé et fonctionnel (voiries et réseaux existants, habitations, transports en commun à proximité, ...).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le périmètre d'investigation de recherche des « autres projets connus » s'est étendu sur les communes limitrophes.

Il s'agit des projets qui ont fait l'objet d'un document d'incidences au titre d'article R.214-6 du Code de l'Environnement et d'une enquête publique ou ont fait l'objet d'une étude d'impact et d'un avis de l'autorité environnementale publié.

NB = Ne sont plus considérés comme "projets" ceux qui sont abandonnés par leur maître d'ouvrage, ceux pour lesquels l'autorisation est devenue caduque ainsi que ceux qui sont réalisés.

Sur l'ensemble de ces communes, aucun projet de nature à avoir des effets cumulés avec le présent projet n'est recensé.

A noter que le projet a été réfléchi dans le cadre de l'OAP du PLU et plus largement du secteur dans laquelle il s'insère, de l'existant et du futur avec une cohérence et connexion avec les futurs projets (accès voirie direct sur les parcelles au sud de l'OAP), continuité des cheminements doux ou modes actifs sur le reste de l'OAP et l'aménagement des espaces verts. Le projet vise l'obtention du label Biodivercity. Il prend également en compte le projet de bureaux en cours de travaux sur le secteur ainsi que le projet à proximité dont le dépôt de permis de construire a été effectif en janvier 2021.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Concernant le milieu naturel, une trame végétale sera préservée (dont arbres existants) et l'utilisation d'essences végétales locales, variées et adaptées sera mise en œuvre. Les espaces verts seront gérés de manière écologique (fauche tardive, gestion différenciée, pas de produit phytosanitaire, arrosage raisonné,...). Le projet vise l'obtention du label Biodiversity. Le nombre de luminaires sera minimisé et ils seront adaptés afin de limiter leurs effets sur la faune. Un coordinateur environnement suivra les travaux et fera respecter ces recommandations. Le plan d'aménagement a été conçu en prenant compte autant que possible les enjeux environnementaux (insertion du bâti, favoriser les modes actifs,...). Le projet respectera la RT2012 pour les logements en accession, RT2012-10% pour les logements locatifs sociaux et intermédiaires et veille au bien-être des usagers en la matière (insertion du bâti dans le végétal permettant de conserver ombrage et fraîcheur, davantage d'espaces verts vis à vis de l'existant, ...).

Les parking permettront de répondre à la demande tout en mettant l'accent sur le cheminement piéton et les modes actifs sur le site. Des arrêts de transport en commun sont situés à proximité immédiate et le secteur vient se densifier dans la logique du renouvellement urbain pour proposer du logement et tenter de réduire les trajets domicile-travail.

Concernant la gestion des eaux, en application des règles du zonage des eaux pluviales d'Aix-en-Provence au projet, il est prévu la création d'un dispositif de rétention de 1049 m3. Le volume global de rétention requis sera scindé en plusieurs bassins.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Afin de prendre en compte les éventuels enjeux environnementaux de l'OAP, des parcelles concernées par le projet et des alentours, des études préalables ont été menées et prises en compte afin d'apporter une plus-value environnementale au projet et de s'assurer d'élaborer un aménagement respectueux de l'environnement. Un diagnostic faune/flore a été réalisé et l'obtention du Label Biodiversity est visé. Le projet s'insère dans une OAP du PLU ayant été soumis à évaluation environnementale. L'ensemble des thématiques environnementales ont été abordées en réunions de travail et en concertation avec les acteurs locaux (mairie, Métropole, DDTM, SPLA), ainsi aucune étude d'impact n'est nécessaire pour ce projet.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexes :

Diagnostic écologique avec investigations de terrain et mesures ERCA - BE AUDDICE ENVIRONNEMENT - 2021

Etude d'incidence simplifiée Natura 2000 - BE AUDDICE ENVIRONNEMENT - 2021

Label BIODIVERCITY ET SYSTEME DE MANAGEMENT - BE AUDDICE ENVIRONNEMENT - 2021

Etude sanitaire des arbres - ONF - 2021

Notice paysagère - P. PETEL - 2021

Etude géotechnique - GINGER - 2021 et Etude de pollutions - SOLER ENVIRONNEMENT - 2021

Etude de trafic - TRANSMOBILITE - 2020

Etude qualité de l'air - ISPIRA - 2021

Etude acoustique - VENATHEC - 2021

Notice hydraulique - BETEM - 2021

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Aix-en-Provence

le, 30/07/2021

Signature

COGEDIM PROVENCE
Agence du pays d'AIX
SNC au capital de 100 000€
SIREN 442 739 413 RCS MARSEILLE - APE 4110A
1165 rue JR Guilibert Gauthier de la Lauzière - Bât. B
13290 AIX EN PROVENCE

